

Mesdames et Messieurs les Représentants des Sociétés,

Voici le rapport succinct de notre entrevue du 3 mai 2019. Celui-ci n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais de souligner les principaux faits et de traduire ce qu'au nom du Comité St-Roch, les signataires ont compris des échanges. Cette synthèse vient en supplément des notes prises par les différents participants.

**Sociétés** : toutes présentes

En présence du Bourgmestre, Paul Furlan, et de l'Echevin du Folklore, Patrice Vraie

Nous retenons
---------------

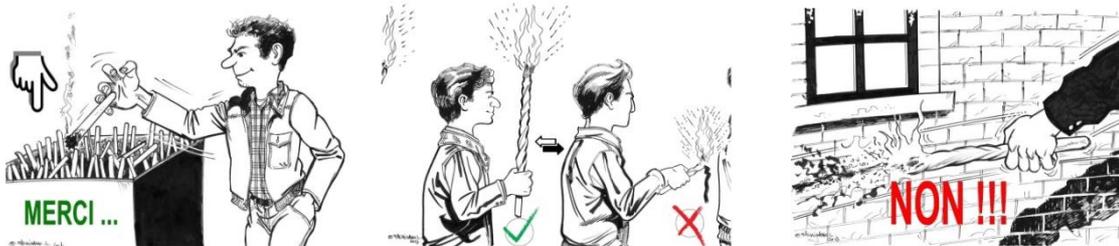
**Mise à l'honneur** : les Enfants de sainte Barbe acceptent l'ensemble des tâches incombant à la mise à l'honneur d'une société. A savoir : airs de circonstance équivalents aux rigodons entre chaque campe, tir de la 8<sup>ème</sup> campe, tête de la Retraite, airs de circonstance équivalents au rigodon durant la messe, commandement honorifique des tirs durant la remise des décorations, air joué durant l'arrivée des médaillés de 35 et 25 ans, leur conduite au monument « Aux Morts »...

**Dons** : comme chaque année, le CSR offre cinq **affiches** à chaque société ainsi que 25 **flambeaux**. Moyennant une participation sérieuse et rigoureuse, chaque société recevra un **subside** de 300€.

**Clergé – CSR** : le 3 avril dernier, comme chaque année, le CSR a rencontré Monsieur le doyen. Après la demande officielle, il accepte la sortie de la stature lors de la Marche Saint-Roch, le déroulement de la descente solennelle de la statue et de dire la messe.

**Samedi** :

- Comme chaque année, dès 19h, les sociétés sont invitées à la réception organisée par le CPAS.
- Après la 9<sup>ème</sup> **campe**, les clairons des Chasseurs Carabiniers et la musique de la section traditionnelle de la Compagnie St-Roch interpréteront la Brabançonne avant la déclaration d'ouverture des fêtes de la St-Roch 2019.
- Pour rappel, l'**ordre des sociétés** doit rester au plus proche de celui du dimanche.
- En cas de fortes **pluies**, les Enfants de sainte Barbe, Grenadiers, Zouaves Français, Pompiers des Waibes, Mousquetaires, Pompiers de la Ville-Haute, Voltigeurs et Tartares feront la Retraite à travers la ville-haute et les Artilleurs, Volontaires, Flanqueurs, Pontificaux, Compagnie St-Roch et les Chasseurs Carabiniers à travers la ville-basse.
- Vu la fin des travaux de voirie au **Rivage**, le cortège empruntera, de nouveau, ce quartier.
- Chaque société doit passer sous la Voûte et ne pas **contourner l'église**.
- A la fin de la Retraite, chaque société reste sur la **rue t'Serstevens** et passe devant le monument « Au Marcheur » avant dislocation dans le bas de la rue du Moustier ou dans ce quartier à l'exception de la Compagnie St-Roch qui joue « Sambre-et-Meuse ».
- Autant que possible, les **flambeaux consommés** seront déposés dans les cinq bacs (un de plus que l'an dernier) localisés aux environs des Remparts du Midi, du Sacré-Cœur, de la Voûte et du monument « Au Marcheur » (deux bacs) comme rappelé à plusieurs reprises, au cours des dernières réunions. Un rappel du **bon usage** des flambeaux sera affiché près du lieu de leur vente, trois bâches seront réalisées et exposées près du lieu de vente, sur un mur de l'Institut Notre-Dame, à l'entrée de la rue St-Jacques. Invitation renouvelée aux sociétés à sensibiliser leurs membres.



- Chaque société déposera une **fleur** au monument « Au Marcheur » en fin de retraite. Distribution aux environs de la maison de François-Louis Leroy.

#### Dimanche :

- **Accueil** de la marche invitée, à 9h15, au pied du tienne Trappe.
- Hommage à la **chapelle St-Roch un peu après 9h30**. Ouvert à tous à titre individuel sans autre batterie que celle de la marche invitée.
- En accord avec Monsieur le doyen, le **déroulement** de la **descente solennelle** de la statue de saint Roch est le suivant :
  - les délégations des sociétés thudiniennes auront pris place dans l'église avant l'entrée, dans cet ordre, des membres du CSR, des autorités communales, de la délégation de la Marche St-Feuillen de Fosses-la-Ville et des Zouaves pontificaux,
  - les membres du CSR se dirigent vers les chaises situées à l'avant-gauche (du côté de l'autel de Notre Dame d'el Vault),
  - les autorités communales se placent sur les chaises localisées à l'avant-droit (du côté de l'autel de saint Roch),
  - la délégation invitée suit les membres du CSR et les autorités communales. Elle s'avance vers l'espace situé devant l'autel de Notre Dame d'el Vault,
  - les Zouaves pontificaux suivent. La batterie, les gardes et les porteurs se dirigent vers l'espace situé devant l'autel de saint Roch. Les autres membres de la société prennent place dans le chœur,
  - déroulement de la cérémonie :
    - accueil par Monsieur le doyen,
    - chant des litanies à saint Roch,
    - chant du cantique à saint Roch pendant que les porteurs descendent la statue,
    - celle-ci est déposée sur son brancard situé près de l'autel,
    - rigodon d'honneur par la batterie des Zouaves pontificaux,
    - prière finale par Monsieur le doyen,
    - sortie du Président du CSR et du Bourgmestre, puis des membres du CSR suivis par les autorités communales, puis par la Marche invitée. Ils se dirigent vers le monument pour rendre hommage « Au Marcheur de l'Entre-Sambre-et-Meuse »,
    - sortie des Zouaves pontificaux suivis des membres des autres sociétés. Ils se dirigent directement vers le haut du monument « Au Marcheur » pour participer à l'hommage. Les Zouaves pontificaux se stationneront derrière le monument. Tandis que la Marche de Fosses formera un carré,
    - sortie des pèlerins.
- Pour les sociétés empruntant la **Grand'Rue** pour gagner le Chant des Oiseaux, il est demandé qu'elles se comportent de telle manière à ne pas engendrer de **ralentissements** dans la Grand'Rue et dans la rue Alphonse Liégeois, notamment en ne restant pas trop longtemps sur la voirie longeant le parc.
- **Départ** : du Chant des Oiseaux, à 13h30, le cortège s'ébranlera avec, à sa tête, des membres du CSR qui auront invité le Collège communal à les rejoindre.
- Afin de préserver les **vitreaux** de l'église du Val, la fabrique d'église rappelle que les **tromblons** effectuent leur tir un peu plus bas qu'habituellement, soit à hauteur du parvis.

- Début de la **procession** : dès l'église Notre-Dame d'el Vaulx, les Zouaves pontificaux mis à la disposition du clergé pour porter la statue de saint Roch sont suivis des Sœurs grises (sans batterie) et des pèlerins qui portent la châsse contenant les reliques. Les Sœurs grises invitent ceux qui le souhaitent à les aider à porter la châsse. A noter, cette année, la présence de la Confrérie Saint-Feuillen.
- L'ordre de la procession a été reprécisé par Monsieur le doyen, le 3 avril 2019 :
  - la croix processionnelle portée par l'un des assistants du curé,
  - la Confrérie Saint-Feuillen avec sa bannière, sa statue et quelques arquebusiers,
  - la statue de saint Roch portée par une délégation, revêtue de l'uniforme des porteurs, issue de la Société royale des Zouaves pontificaux,
  - la châsse protégeant la relique sertie dans sa monstrance,
  - le clergé,
  - les Sœurs grises et les pèlerins qui se relaient pour porter la châsse.
- **Arrivée** sur les **Waibes** : les drapeaux de chaque société précéderont les Chasseurs Carabiniers pour gagner l'église du Christ-Roi et former une haie d'honneur lors de la rentrée de la statue.
- De manière à gagner du temps (± 20 min), le Commandant des Sapeurs & Grenadiers, après avoir conduit la statue à l'église, annoncera la reformation du cortège et sa société battra le rappel. De cette manière, les sociétés se remettent en rang pendant la brève cérémonie qui se déroule dans l'église.
- **Départ des Waibes** : après la brève cérémonie religieuse (vers 17h), la marche redémarre plus bas que l'église afin de passer de manière ordonnée devant la statue de saint Roch.
- Au besoin, les membres du CSR sortent la statue de l'église comme en 2018 pour gagner quelques minutes.
- **Dislocation** : en fin de marche, toutes les sociétés se disloqueront de manière à ne pas emprunter le viaduc et éviter tout croisement d'une autre société. La Ville s'occupe des préposés pour ouvrir les **barrières** en haut du Moustier, près de l'institut du Sacré-Cœur, à l'avenue de Ragnies (près du pont Marianne) et à la Piraille.
- Strict respect de l'ordonnance de police à propos des tirs.
- Lors de la **Rentrée de la statue de saint Roch**, seuls les marcheurs de la Compagnie St-Roch qui désirent assister à toute la cérémonie entrent dans l'église. Des membres d'autres sociétés sont évidemment les bienvenus.
- Les sections de la Compagnie St-Roch conserveront leur emplacement de 2017. Nécessité d'une bonne coordination avec les membres du CSR et les officiers de la Compagnie St-Roch.
- L'**ordre** pour pénétrer dans l'église est le suivant : Zouaves pontificaux, statue de saint Feuillen et confrérie, statue de saint Roch, relique, Bourgmestre et Président du CSR, Sœurs grises, membres du CSR et pèlerins.
- Une fois rentrée dans l'église, la statue de saint Roch demeurera devant l'autel principal de l'église.
- Après la Rentrée, la Ville de Thuin invite les Présidents des sociétés et les membres du CSR à la réception tenue dans les locaux des Scouts et Guides.

#### Lundi :

- **Rassemblement** des sociétés sur la place de la ville-basse dès 8h. A 8h15, départ vers l'église dans l'ordre du cortège du dimanche. Entrée à 8h30. Pour éviter toute discussion ultérieure, essayons de **respecter ce déroulement**. Pour perdre le moins de temps possible et débiter la messe à l'horaire prévu (10h00), l'écart entre chaque société sera minimal.
- Une **délégation** de chaque société sera présente dans l'église. En fonction de la localisation de leur société, les autres marcheurs sortiront par la petite porte latérale ou la porte du parvis (entre deux sociétés).
- La clique de la société mise à l'honneur joue un air de circonstance durant la messe.
- Les travaux au Rivage étant terminés, le cortège sillonnera ce quartier comme le veut l'usage.
- A la **chapelle**, les Zouaves pontificaux attendront le doyen, la relique, les pèlerins et les Sœurs grises avant leur ascension vers la Maladrie. Cela se fera sans l'organisation d'une halte « boissons » qui ralentirait le redémarrage des Zouaves après que la procession les ait rejoints.

- **Montée** vers la Maladrerie : celle-ci se fera dans l'ordre de marche, de manière ordonnée, et **sans arrêt** puisque la pause se tiendra sur le plateau de la Maladrerie, conformément à ce qui a été unanimement convenu le 20/02/15 (saintrochthuin.be – rubrique « archives ». Aux sociétés à prévoir de l'eau en cas de forte chaleur.
- **Pause :**
  - la statue et la châsse seront exposées aux fidèles à côté de la potale St-Roch ;
  - dès que la statue sera sur son reposoir, redémarrage du cortège dont chaque société honorera **obligatoirement** une dernière fois le saint patron de la marche ;
  - le périmètre fermé a été étendu jusqu'au n°10 du chemin des Maroëlles ;
  - invitation à respecter, aussi durant la pause, l'ordonnance de police relative aux tirs.
- **Remise des décorations :**
  - outre les quelques points détaillés ci-après, la Ville de Thuin, organisatrice de la cérémonie, a envoyé ou va très prochainement envoyer aux sociétés une **note récapitulative** exhaustive ;
  - la cérémonie de remise des **médailles** honorera en premier les marcheurs les plus anciens pour finir par les décorés pour 35, puis 25 années de marche ;
  - l'escorte au drapeau ne se déplace, jusqu'au pied de l'estrade, **que** pour les médaillés de 50 ans et plus (de 60 et 50 ans, cette année). Ceux-ci seront appelés nommément et individuellement. La batterie de chaque médaillé joue un air en restant dans les rangs de la société ;
  - une salve de fusils puis de tromblons pour l'ensemble des médaillés de 60 ans pour finir par une pour ceux de 50 ans.
  - sans escorte, l'ensemble des médaillés de 35 ans sont appelés individuellement au pied de l'estrade où ils seront décorés ;
  - pendant la remise des médailles des 35 ans, puis des 25 ans, la batterie de la société mise à l'honneur joue un rigodon ou tout autre air court et solennel ;
  - les jubilaires restent devant l'estrade. Une salve retentit pour l'ensemble des « 35 ans » ;
  - pour les médaillés pour 25 ans de marche, le protocole est identique à celui pour 35 ans ;
  - les **tirs** sont commandés, **de manière honorifique**, par l'officier de la société honorée. Les tirs restent **sous la responsabilité des officiers respectifs** ;
  - les officiers sont responsables de la bonne tenue de la cérémonie. Ils garantissent la stricte application du protocole établi d'un commun accord ;
  - en fin de cérémonie, les jubilaires participent à une **séance photographique** ainsi qu'à l'hommage au monument « Aux Morts », au pied du beffroi. La Brabançonne sera jouée par les Chasseurs Carabiniers. Auparavant, les médaillés auront été amenés par les Enfants de sainte Barbe ;
  - attention au respect du placement des tireurs : ce 3 mai, il est unanimement convenu que les fusils et tromblons des Sapeurs & Artilleurs ainsi que ceux de la Compagnie St-Roch rejoindront le Martinet, les fusils des autres sociétés se positionneront, sur un seul rang, le long du mur. En cas de trop fortes concentrations de tireurs le long du mur, certains descendront au Martinet. Pour les salves d'honneur, celles-ci débiteront par les fusils longeant le mur du rempart nord suivies par les fusils du Martinet pour être finalisées par les tromblons.
  - pour rappel, à propos des décorations, nous écrivions les 23/2/17 et 22/02/19 « [...] *seule la participation effective à la St-Roch dans une des 14 Sociétés peut être comptabilisée ; les décorations remises par la Ville ne sont pas une marque d'ancienneté dans une Société ; afin d'éviter la décoration étrange d'un marcheur de 24 ans avec une médaille de 25 participations, la comptabilisation pour les enfants débute à partir du moment où ceux-ci parcourent à pied une part substantielle du tour.* »

Certaines demandes de décorations, reçues cette année, posent problème. Le Président du CSR a donc rencontré le Bourgmestre.

Conclusions : certains Marcheurs ont, effectivement, marqué la Saint-Roch de Thuin, de par leur ancienneté, de par leur personnalité, de par leurs qualités de marcheur. Malheureusement, ils n'atteignent parfois pas le nombre d'années requis pour prétendre à une médaille. Aussi, il a été convenu que ces Anciens seraient honorés d'une manière différente des médaillés habituels. A ce sujet, le Bourgmestre y réfléchit donc.

**Arrêté de police concernant les tirs :** le 24/04/19, beaucoup d'officiers étaient présents à la réunion d'information relative aux tirs. Certaines réglementations, l'utilisation des armes, leur entretien, la poudre noire sont divers sujets qui ont, notamment, été abordés. En fonction de certaines remarques, l'arrêté de police réglementant les tirs d'honneur a été retravaillé. Présentation en est faite en séance. Aucune objection n'est soulevée par l'assemblée. Celui-ci sera envoyé à chaque Société et publié sur le site de la marche.

**Divers :**

- **Chorale :** les répétitions de la chorale « messe » se tiendront les mardi 7 et lundi 13 mai, à 20h, dans l'église du Val.
- **Raclot :** les Zouaves français, les Sapeurs & Artilleurs ainsi que la Compagnie St-Roch en organiseront un.
- **Arrêtés de police :** visibles et téléchargeables sur le site de la marche (rubrique « actualité »).
- **Rappel :** les anciens rapports des réunions peuvent aussi être consultés sur le site de la marche (rubrique « archives »).
- **Alcool :** il est rappelé d'être responsable à propos de la consommation d'alcool si l'on est appelé à conduire un véhicule.

Prochaine réunion le 7 juin 2019 :

Evaluation de la St-Roch 2019

Salle du Conseil communal – 20h

Nicolas Mairy & Gérard Vanadenhoven